BREVET D'AVIRON BARREUR

Type d'embarcation :
Quatre (y compris yolette) ou huit, armé en pointe ou en couple.

Conditions de réussite :
Valider au moins 13 ateliers du parcours dont obligatoirement les 7 ateliers éliminatoires (en rouge) et obtenir 12 points minimum au questionnaire (note sur 20).

Compétences évaluées sur le parcours technique :
1. Renseigner le cahier de sortie (avant et après la navigation).
2. Donner les consignes pour mettre à l'eau et gréer l'embarcation puis embarquer.
3. Vérifier l'installation des sièges, des avirons et le fonctionnement de la barre.
4. Donner les consignes pour débarquer, sortir le matériel de l'eau et ranger le matériel.
5. Tenir une direction imposée sur au moins 300 mètres en ligne droite dans un balisage sans toucher de bouée (ou quatre portes de 2 bouées espacées de 10 m l'une de l'autre).
6. S'aligner sur un départ tenu.
7. Faire réaliser un départ suivi de 20 coups à cadence de course.
8. Faire ramer à une cadence imposée (ex. cadence 20) sur 500 m.
9. Positionner l'embarcation entre deux repères (ex. : bouées) sans dériver.
10. Réaliser un slalom entre 4 bouées sans les toucher (ni avec la coque, ni avec les avirons).
11. Faire réaliser un 360° sur place.
12. Réaliser une manœuvre permettant de ramasser un objet flottant (balle ou bouée).
13. Réaliser une manœuvre d'appontage.

Règles Techniques à connaître :

Porter un bateau collectif : les rameurs et rameuses le porte à l'épaule, deux rameurs ou rameuses de chaque côté de la coque. Le Barreur se place à l'une des extrémités.

Mise à l'eau d'un bateau collectif : les rameurs ou rameuses doivent le mettre en tête, épaule et à l'eau.

Règles de sécurité : lorsque le barreur est allongé à l'avant d'une embarcation, il ne doit pas porter de gilet de sauvetage.

Règles de navigation :

Lorsqu'une embarcation monte au départ d'une course, le barreur doit faire stopper le bateau lorsqu'il croise un bateau en course.

Sur un lac, respecter un sens de circulation, si possible à proximité des berges.

Signalisation fluviale :

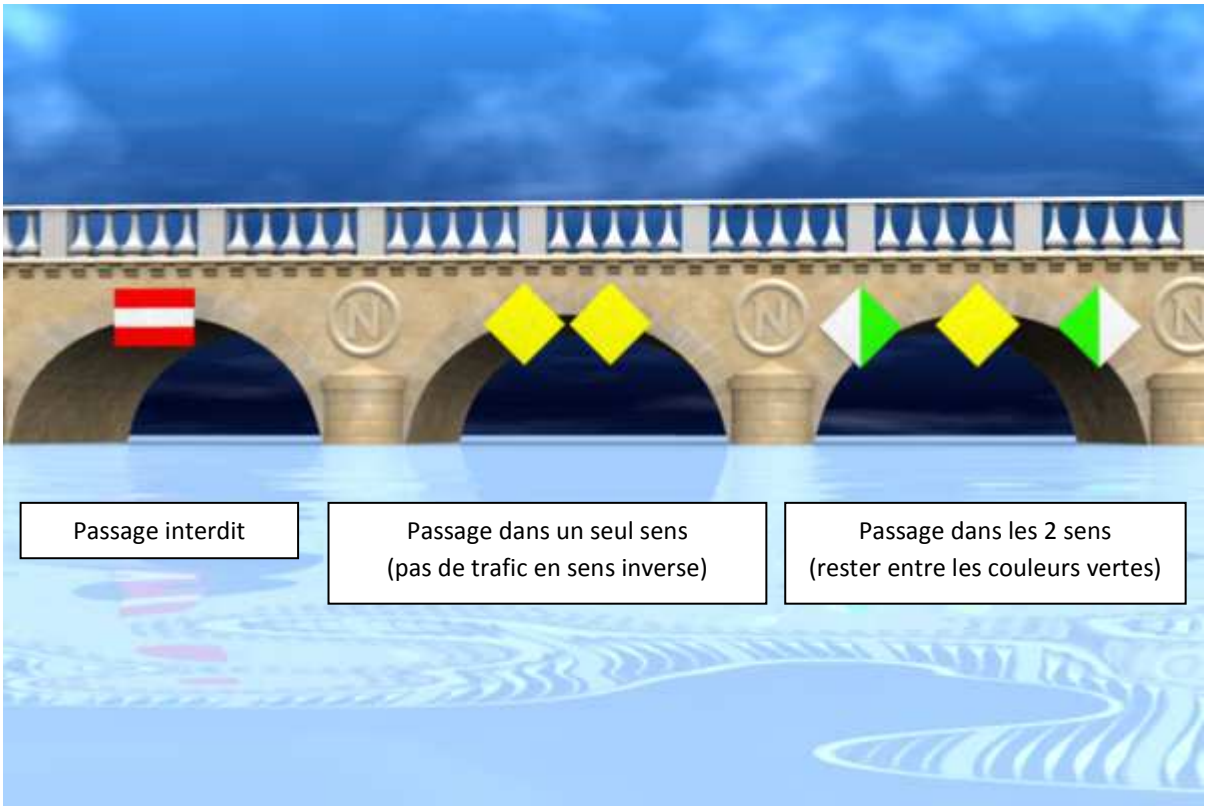

Les bouées d'avertissement marquent les zones dangereuses (zone de baignade, limite de zone d'activités, etc.). Elles sont entièrement jaunes.

Le **Pavillon Alpha**, du code international des signaux maritime, permet de signifier aux navires en approche, que des plongeurs sont actuellement en immersion et doivent donc naviguer prudemment à une vitesse réduite et à une distance suffisante (au moins 50 mètres du pavillon).

La bouée de bâbord (rouge) indique le côté bâbord (gauche) d'une rivière en allant vers l'aval

La bouée de tribord (verte) indique le côté tribord (droit) d'une rivière en allant vers l'aval.

Ce bateau descend le courant

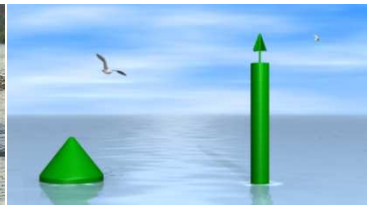

A titre d'exemple :

Lorsqu'on navigue en remontant le courant : la bouée rouge est à la droite du barreur.

Lorsqu'on navigue en remontant le courant : la bouée verte est à la gauche du barreur.